Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213500952-20260605-DELIB2026_116-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Saint-Malo

Délibération n°2026/116 **Séance du 5 juin 2026**

VILLE de DOL DE BRETAGNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin, à vingt heures, les membres du Conseil municipal dûment convoqués se sont réunis en salle d'honneur de l'hôtel de ville, sous la Présidence de madame Charlotte GREGOIRE, **Maire.**

Présents : Mme Charlotte GREGOIRE, Maire, M. Xavier COADIC, M. Arthur DA SILVA, Mme Stéphanie HÉNON, M. Jérôme DOLBOIS, Mme Chrystèle KERICHARD, M. Jean-Marie MALECOT, M. Julien LEVERGNEUX, M. Jean-Marie GAZENGEL, Mme Catherine BRIAND, Mme Soïzick WILLIAMS, Mme Odile JOUQUAN, M. Samuel CANTO, Mme Karine SECHE, M. Jean-Marc BERTIN, Mme Camille HAMM, M. Cyrille LEMONNIER, M. Denis CUCHEVAL, Mme Anne HANTRAYE, Mme Emilie DANDIN, M. Sébastien HERTEL, M. Paul SALARDAINE, Mme Servane HUBERT.

Représentés : M. Jean-René BEASSE (représenté par M. Arthur DA SILVA), Mme Véronique BOSSARD-SANGUY (représentée par Mme Charlotte GREGOIRE), Mme Emmanuelle DE BEAUCORPS (représentée par Mme Stéphanie HÉNON), Mme Pauline GUENERON (représentée par M. Paul SALARDAINE), Mme Vanessa RAME-HELAINE (représentée par Mme Chrystèle KERICHARD), M. Romain GAUTIER-FOUQUET (représenté par M. Jean-Marie GAZENGEL).

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mai 2026
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Secrétaire de Séance : Madame Stéphanie HÉNON

5.1 Institutions et vie politique – Election exécutif
Elections sénatoriales du 27 septembre 2026 : élection des délégués et de leurs suppléants parmi les membres du conseil municipal.

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il convient désigner par un vote à bulletin secret les 15 délégués et les 5 suppléants parmi les membres du Conseil Municipal pour participer aux élections sénatoriales du dimanche 27 septembre 2026.

1. Nombre de délégués :

   15 délégués parmi les membres du conseil municipal.
   5 suppléants parmi les membres du conseil municipal.

2. Listes de candidats :

   Chaque candidat doit présenter simultanément une liste de délégués (15 au plus) et une liste de suppléants (5 au plus).

   Les listes sont composées alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Mme le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

- M. Jean-Marie GAZENGEL
- Mme Catherine BRIAND
- M. Paul SALARDAINE
- Mme Servane HUBERT

La présidence du bureau est assurée par Madame le Maire.

Les listes déposées et enregistrées :

Madame le Maire indique au conseil municipal qu'un seule liste a été déposée

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213500952-20260605-DELIB2026_116-DE

Liste portée par Mme Charlotte GRÉGOIRE : Mme GREGOIRE, M.DOLBOIS, Mme HENON, M. DA SILVA, Mme BOSSARD-SANGUY, M. GAZENGEL, Mme HAMM, M. CUCHEVAL, Mme HUBERT, M. GAUTIER, Mme RAME-HELAINE, M.COADIC, Mme SECHE, M. CANTO, Mme BRIAND (Titulaires), M. BEASSE, Mme KERICHARD, M. HERTEL, Mme DE BEAUCORPS, M.LEMONNIER (suppléants).

***Élection des délégués* titulaires**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 29
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 29

Ont obtenu :

- ***Liste portée par Mme Charlotte GRÉGOIRE*** : 29 voix

Madame le Maire proclame les résultats .

Sont élus : Mme GREGOIRE, M.DOLBOIS, Mme HENON, M. DA SILVA, Mme BOSSARD-SANGUY, M. GAZENGEL, Mme HAMM, M. CUCHEVAL, Mme HUBERT, M. GAUTIER, Mme RAME-HELAINE, M.COADIC, Mme SECHE, M. CANTO, Mme BRIAND (Titulaires), M. BEASSE, Mme KERICHARD, M. HERTEL, Mme DE BEAUCORPS, M.LEMONNIER (suppléants).

Le Conseil municipal,
entendu cet exposé et après avoir délibéré,

- Vu le décret no 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,
- Vu la circulaire du ministère de l'Intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,
- Vu l'arrêté préfectoral N° 35-2026-05-18-00001 fixant le mode de scrutin ainsi que le nombre de délégués, délégués supplémentaires et de suppléants à désigner ou à élire pour l'élection des sénateurs d'Ille-et-Vilaine le 27 septembre 2026

- **PROCÈDE** à l'élection des 15 délégués du Conseil municipal et des 5 suppléants qui participeront au scrutin du 27 septembre 2026 des élections sénatoriales (PV joint à la présente délibération).

« Pour extrait, certifié conforme »

Fait et délibéré à Dol-de-Bretagne,
Le 8 juin 2026

Le Maire,
Charlotte GREGOIRE

La secrétaire de séance,
Madame Stéphanie HÉNON